

DATE DE PUBLICATION : 7 décembre 2016

## **Le directeur de l'Immobilier et des Services généraux**

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de pouvoirs du secrétaire général donnée au directeur de l'Immobilier et des Services généraux le 9 octobre 2014 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick LAFOREST et à Mme Solange DARBES-PICCA, adjoints au directeur de l'Immobilier et des Services généraux (DISG), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe CARON, chef du service de Gestion des actifs immobiliers (SGAI), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SGAI et dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SPA et dont le montant est inférieur à 90 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à Mme HUMBERT-DUBUET, chef du service de Gestion du Parc immobilier (SGPI), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence HUMBERT-DUBUET, à M. Jean-Yves CLAVERIE, adjoint au chef du SGPI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- Mme Patricia BINARD, coordinateur projet réseau 2020, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;

- M. Frédéric BOY, architecte responsable du pôle patrimoine réseau , à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Albert DUARTE, chef de projet NCF, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Pascal MUR, coordinateur projet réseau 2020, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- Mme Cécile NIRRENGARTEN, directrice du programme ARC, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.
- Mme Virginie ROY, responsable du bureau technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.
- Mme Françoise SANCHO, chef de projet CEM, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.
- M. Pierre-Yves SCHULZ, responsable du pôle architecture, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services ;
- M. Carmine SPOLVERINO, Adjoint au responsable du pôle patrimoine réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 10 000 € HT pour les marchés de services.

Délégation permanente est donnée à M Thibaut CARRIERE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou, en cas d'absence de M. Thibaut CARRIERE, à M. Emmanuel GONZALEZ, adjoint au chef du SGL, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

Délégation permanente est donnée à Mme Zélie GAUTHIER, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation permanente est donnée à :

- M. Francis DUFOUR, responsable de la section Maintenance immeubles et installations techniques (SM2IT), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 125 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Jean-Yves LEFORT, responsable de la section Relations avec le Réseau – prescription – pilotage maintenance (SIRCOM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 90 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 50 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. David AURÉ, responsable du pôle Animation/Coordination des Correspondants Régionaux Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 45 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 25 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Yves MILKOWSKI, responsable du pôle Suivi/Maintenance des Immeubles et Installations techniques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 45 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 25 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- M. Eric VIVIEN, responsable du pôle Commandes et Engagements (PCE14), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 50 000 € HT pour les marchés de travaux et dans la limite de 40 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ;
- Mme Anne DELAFORGE, responsable de la section Logistique, Accueil, Commandes (SELAC) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 50 000 € HT ;
- Mme Viviane MATHIEU, responsable de la section Prescription et Pilotage (S2P), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG dans la limite de 50 000 € HT ;
- M. Ralph KERNISANT, responsable de la section Courrier, Reprographie, Transport (SCORT) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG dans la limite de 50 000 € HT.

Fait à Paris, le 5 décembre 2016

Marc MORAU